



Téléphone et fax : 032 438 88 54 Courchapoix, le 22 août 2022
Courriel : admin.com@courchapoix.ch com.courchapoix@bluewin.ch
Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 22 août 2022, à 20 h dans la salle communale.

Présents : 11 personnes

Le président des Assemblées Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Puis, il donne lecture de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. Présentation et approbation des comptes 2021 de la commune, de la bourgeoisie et du SEC.

Monsieur le maire Louis-Joseph Fleury indique que les comptes de la commune et de la bourgeoisie ont été passés lors de l'assemblée communale du 27 juin dernier. Toutefois, le service des communes a besoin de l'ensemble des comptes pour l'établissement de la péréquation financière, raison pour laquelle cette assemblée extraordinaire se déroule ce soir. Uniquement les comptes de SEC seront présentés ce soir.

SEC Service Electrique Courchapoix

Le SEC par son caissier Georges Hoffmeyer, présente les comptes 2021. Ces derniers bouclent avec un bénéfice de CHF 43'307.26, pour un total de charges de CHF 297'352.99 et de produits de CHF 340'660.85.

Les comptes du SEC ont été vérifiés le 20 juillet dernier, selon le rapport des vérificateurs des comptes.



La parole est à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Les comptes du SEC sont acceptés à l'unanimité sans avis contraire.

Julien Grolimund résume et commente le rapport de vérification des comptes.

Julien Grolimund indique que suite aux remarques formulées par les vérificateurs dans le rapport de vérification, des mesures ont immédiatement été prises par le conseil communal. Ensuite, il développe ce qui a été mis en place et commente la position du conseil communal.

POSITION DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AOUT 2022

Le conseil a pris connaissance du rapport des vérificateurs des comptes.

Il constate que les comptes 2021 sont corrects.

Concernant la remarque sur les comptes 2022, ceux-ci ne sont pas établis. Ils le seront sur le nouveau système comptable. Cette décision est prise en accord avec l'entreprise qui fournit le nouveau logiciel.

Pierre-André Clivaz demande si ce n'est pas à l'entreprise Dubois de prendre en charge les frais ?

Louis-Joseph Fleury indique que c'est difficile d'imputer ces frais à cette entreprise. Lorsqu'il a été question de séparer les comptes de la commune et du SEC cela a été coûteux pour adapter les programmes. Par la suite, MCH2 est arrivé et a bouleversé ce qui avait été fait par la maison Dubois. Le 1^{er} janvier de cette année, le conseil communal a été informé que Monsieur Dubois arrêterait son entreprise pour des raisons de santé. Il a donc fallu trouver une alternative et au final, c'est l'entreprise Solution Informatique qui a été choisie. La maison Dubois proposait une entreprise de Lausanne, mais cette proposition n'a pas été retenue. La question qui se pose actuellement, c'est de savoir si nous gardons séparés les comptes de la commune et du SEC. Une séance est agendée prochainement pour en discuter. Une fiduciaire sera mandatée pour valider les comptes du SEC avant qu'ils passent sur le nouveau système.

Julien Grolimund indique que rien ne va être engagé contre la maison Dubois pour récupérer des frais.

Guy Frund demande d'où vient le nouveau logiciel ?

Louis-Joseph Fleury indique qu'il a été acquis auprès de Solution Informatique, entreprise qui est située à Porrentruy. Cette société compte des clients comme des entreprises, des communes et des paroisses.

La parole est à l'assemblée.



L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

L'assemblée accepte les mesures prises par le conseil à l'unanimité
sans avis contraire.

Le Président remercie les participants. Il souhaite une belle soirée à chacune et chacun et lève la séance à 20 h 30.

Au Nom de l'Assemblée Communale

Le Président :

Pour le secrétariat communal :

Pierre-André Clivaz

Stève Chételat